

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

وزارة المالية

Direction Générale du Trésor
et de la Comptabilité

المديرية العامة للخزينة والمحاسبة
قسم التسيير المحاسبي للعمليات المالية
للخزينة العمومية



INSTRUCTION N° 01 DU 27 FEV. 2025

OBJET : La forme et le contenu de la situation financière établie par les agents comptables.

REFER :

- Décret exécutif n°21-62 du 8 février 2021 fixant les procédures de gestion budgétaire et comptable adaptées aux budgets des établissements publics à caractère administratif et autres organismes et établissements publics bénéficiant de dotations du budget de l'Etat.
- Instruction n°03 du 16 janvier 2000 relative à la gestion financière et comptable des établissements publics à caractère administratif.

Les dispositions de l'article 9 du décret exécutif n°21-62 du 8 février 2021 fixant les procédures de gestion budgétaire et comptable adaptées aux budgets des établissements publics à caractère administratif et autres organismes et établissements publics bénéficiant de dotations du budget de l'Etat, précisent la nomenclature des recettes des établissements publics par nature.

Les dispositions de l'article 10 du décret exécutif suscit  ont prévu la présentation des dépenses des établissements selon les nomenclatures suivantes :

- Une nomenclature par activité ;
- Une nomenclature par nature économique de la dépense.

Les agents comptables nommés ou agréés auprès des établissements publics administratifs et des établissements publics assimilés doivent transmettre mensuellement aux trésoriers de rattachement, une situation financière détaillée au titre des opérations qu'ils effectuent.

.../...

La présente instruction a pour objet de fixer la forme et le contenu de la situation financière établie par les agents comptables, dont modèle est annexé.

Les trésoriers de rattachement sont invités à prendre les dispositions nécessaires pour le suivi et l'exploitation des situations financières.

La non transmission par les agents comptables de cette situation dans le délai imparti constitue une faute, qui entrainera la mise fin aux fonctions ou le retrait d'agrément des comptables concernés.

Dans ce cas, les trésoriers de rattachement doivent signaler à l'administration centrale, pour prendre les mesures nécessaires qui s'imposent.

Toutes dispositions contraires à la présente instruction sont rapportées notamment les dispositions de l'instruction n°03 du 16 janvier 2000 relative à la gestion financière et comptable des établissements publics à caractère administratif.

Je vous demande de veiller à la stricte application des dispositions de la présente instruction.



DESTINATAIRE :

Pour exécution :

- Monsieur le Trésorier Principal (et notification aux Agents Comptables) ;
- Messieurs les Trésoriers de Wilayas (et notification aux Agents Comptables) ;

Pour information :

- Mesdames et Messieurs les Secrétaires Généraux des Ministères ;
- Monsieur le Président de la Cour des Comptes ;
- Monsieur le Chef de l'Inspection Générale des Finances ;
- Monsieur l'Inspecteur Général des Services Comptables ;
- Mesdames et Messieurs les Directeurs Régionaux du Trésor ;
- Monsieur l'Agent Comptable Central du Trésor ;
- Monsieur le Trésorier Central.

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة المالية

PAGE 1



Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité
Direction Régionale du Trésor.....
Trésorerie de la Wilaya de
Agent comptable de
Code ordonnateur

SITUATION FINANCIERE ARRETEE AU/...../

Désignation de l'établissement	Opérations budgétaires										Opérations OHB				Solde général (3-7)	
	Recettes (1)						Dépenses (2)				Solde Budgétaire au 31/12 (3=1-2)	Reliquat de l'exercice précédent (4)	Recettes (5)	Dépenses (6)		Solde OHB au 31/12 (7=4+5-6)
	Subventions de l'Etat	Produit de la fiscalité	Subventions accordées par CL	Recettes propres	Dons et legs	Autre recettes	Dépenses de personnel	Dépenses de fonctionnement des services	Dépenses d'investissement	Dépenses de transfert						
Montant																

Agent comptable

Ordonnateur



Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité
Direction Régionale du Trésor.....
Trésorerie de la Wilaya de
Agent comptable de
Code ordonnateur

SITUATION DES CONSOMMATIONS DES CREDITS DE PAIEMENT RELATIVES AUX
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES

mois

Imputation par nature économique	Crédits de paiement initiaux	Crédits rattaché	Crédits de paiement disponibles	Dépenses	solde
.....1					
.....					
Total général					

1 indiquer le code budgétaire



Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité
Direction Régionale du Trésor.....
Trésorerie de la Wilaya de
Agent comptable de
Code ordonnateur

SITUATION DES CONSOMMATIONS DES CREDITS DE PAIEMENT RELATIVES AUX
DEPENSES D'INVESTISSEMENT

mois.....

Imputation opération	par	Crédits de paiement initiaux	Crédits de paiement rattachés	Crédits de paiement disponibles	dépenses	solde
.....1						
.....						
Total général						

1 indiquer le numéro et l'intitulé de l'opération



Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité
 Direction Régionale du Trésor.....
 Trésorerie de la Wilaya de
 Agent comptable de
 Code ordonnateur

SITUATION DES CONSOMMATIONS DES CREDITS DE PAIEMENT RELATIVES AUX DEPENSES DE TRANSFERT					
Mois					
Imputation par dispositif	Crédits de paiement initiaux	Crédits rattaché	Crédits de paiement disponibles	Dépenses	solde
.....1					
.....					
Total général					

1 indiquer l'intitulé du dispositif



Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité
Direction Régionale du Trésor.....
Trésorerie de la Wilaya de
Agent comptable de
Code ordonnateur

SITUATION DE LA TRESORERIE

mois.....

	CAISSE	CCP	COMPTE TRESOR	TOTAL DISPONIBLE
Montant				



Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité
Direction Régionale du Trésor.....
Trésorerie de la Wilaya de
Agent comptable de
Code ordonnateur

SITUATION DES OPERATIONS HORS BUDGETS			
mois :			
Rubrique	Recettes	Dépenses	Solde
.....1			
.....			
Total général			

1 indiquer la rubrique